

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 16/09/2025
Date d'affichage : 23/09/2025

Membres en exercice : 10
Présents : 06 Votants : 07

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de BRICHET-BILLET Alex, Maire

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, VINSON Denis, GRIGIS Vincent, MARTIN Chloé, CROSSON PETMEZAKIS Isalia

Absents et excusés : ODOIX Raymonde, LOCATELLI Sandrine qui a donné procuration à Michel CARRIER, JOUVE Jean-Christophe, RAVIER Marie-Noelle

ASSUJETISSMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Monsieur le Maire de Notre Dame de l'Osier expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code des impôts,

Le conseil municipal de Notre Dame de l'Osier après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A NOTRE DAME DE L'OSIER, LE 23/09/2025

LE MAIRE
BRICHET-BILLET ALEX

LE SECRETAIRE DE SEANCE
MICHEL CARRIER



Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 038-213802788-20250923-D2025_47-DE